

GAP, le 20 juin 2025

COMMUNIQUÉ

9^e édition du Grand prix départemental de la construction, l'aménagement et l'architecture durables : appel à candidatures

“Les Hautes-Alpes sont confrontées aujourd’hui à de nombreux défis et enjeux en matière de construction et d’aménagement. Il est en outre essentiel de poursuivre le développement ou le renouvellement d’équipements et d’infrastructures nécessaires aux services publics ou aux activités économiques, mais aussi très urgent de créer ou rénover des logements. Ces deux axes d’aménagement doivent par ailleurs nécessairement intégrer un fort niveau d’exigence en matière de qualité architecturale et de durabilité.” **Jean-Marie Bernard**, Président du Département.

“Les connaissances et les savoir-faire des différents acteurs intervenant à toutes les phases de la chaîne de la construction dans les Hautes-Alpes ne manquent pas. Ils permettent d’engager des démarches vertueuses et innovantes, de favoriser le recours à des énergies renouvelables et décarbonées, d’atteindre une meilleure performance énergétique ou encore d’utiliser des éco-matériaux. Il y a de l’excellence dans le savoir-faire haut-alpin. Nous devons le faire savoir et reconnaître. C’est toute la raison d’être du Grand Prix départemental de la Construction, de l’Aménagement et de l’Architecture durables.” **Marc Viossat**, Président du CAUE 05.

Jean-Marie Bernard, Président du Département, et Marc Viossat, Président du CAUE 05 lancent officiellement la 9^{ème} édition du Grand Prix Départemental de la construction, de l’aménagement et de l’architecture durables.

Ce grand prix concerne les projets de construction, rénovation ou aménagement réalisés dans les Hautes-Alpes depuis moins de 5 ans et qui s’inscrivent dans une démarche de sobriété et de performance énergétique, de mobilisation des énergies renouvelables et d’intégration de matériaux durables.

Tout maître d’ouvrage (collectivité, particulier, entrepreneur, agriculteur, etc.), maître d’œuvre (architecte, constructeur...) ou professionnel de la construction et de l’aménagement (entreprise, artisan, bureau d’études...) peut déposer une candidature (sous réserve de l’accord du propriétaire / maître d’ouvrage).

Les prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie de remise des prix qui se tiendra au début de l'automne 2025 en présence d'élus et partenaires du Département et du CAUE 05.

- ➔ Le règlement du Grand Prix ainsi que la fiche de candidature à remplir sont disponibles sur le site internet du CAUE 05 (www.caue05.com) ou sur demande auprès du CAUE 05.
- ➔ Pour candidater, il suffit de remplir la fiche de candidature et de la retourner au CAUE 05 **avant le 31 août 2025** à l'adresse suivante : j.breniere@caue05.com

Un collaborateur du CAUE 05 (Julien Brenière) est missionné pour répondre à toute question ou demande de renseignement sur cette opération et pour accompagner les candidats dans la constitution de leur dossier.

- Par téléphone : 04 92 43 60 31 / 06 95 82 58 10
- Par mail : j.breniere@caue05.com